Le Conseil consultatif de quartier : partenaire de la concertation locale

La municipalité souhaite que chaque habitante ou habitant puisse être force de proposition sur les projets intéressant la vie de son quartier et plus largement notre commune. C'est le sens de nombreuses actions mises en œuvre depuis le début de ce mandat : rencontres hebdomadaires avec les élus sur le marché de plein vent, consultations citoyennes sur les projets communaux (cour de l'école, projet "Bastide", mini-forêt comestible, mobilités, etc...),

Les conseils de quartier existant depuis plusieurs années sur notre commune sont parties prenantes de ce dispositif de démocratie de proximité. Ils ne peuvent fonctionner qu'avec la participation d'habitantes et habitants impliqués dans la vie de leur quartier. Ils doivent être connus et reconnus, soutenus et entendus. Cette double page a pour objectif de vous rappeler leurs missions et vous inviter à les rejoindre.

Nous avons besoin d'eux, ils ont besoin de vous !

Tout savoir sur nos Conseils consultatifs de quartier !

C'est quoi un Conseil consultatif de quartier ?

Un Conseil consultatif de quartier est composé d'habitantes et d'habitants volontaires qui souhaitent s'engager dans la vie de leur quartier et de leur commune.

La commune compte 8 Conseils consultatifs de quartier.

Le référent est le premier représentant du Conseil consultatif de quartier et il est assisté de Conseillers. Le Conseil de quartier est une instance consultative créée à l'initiative de Monsieur le Maire afin de favoriser le lien entre les habitants et de les associer à la vie locale ainsi qu'aux projets communaux. Il est ouvert à tous les habitantes et habitants du quartier.

Fonctionnement un Conseil consultatif de quartier

Une Charte pour "la participation citoyenne" des Quint-Fonsegrivois", votée en Conseil Municipal définit les grands principes de fonctionnement. Elle est disponible sur le site de la Site officiel de la Ville de Quint-Fonsegrives.

Le référent est le premier représentant qui, avec les Conseillers de quartier, joue un rôle essentiel. Ils animent ensemble la vie dans leur quartier au quotidien en proposant des actions locales (repas de quartier, consultations, projets portés auprès de la Mairie ...). Les habitantes et habitants des quartiers peuvent ainsi les contacter pour toute question.

Un Conseil de quartier se réunit au moins une fois par an et plus selon les besoins. Cela permet de réaliser un bilan des actions menées et de se projeter vers l'avenir avec de nouvelles idées à proposer. Un soutien logistique est apporté au Conseil de quartier par la Mairie selon leurs besoins (salle à disposition, besoin en communication, aide logistique ...).

La municipalité met en place une organisation interne qui permet l'information et le traitement des demandes des Conseils de quartier. À cet effet, sur demande, elle met à la disposition des Conseils de quartier les documents utiles pour un examen préalable. Elle apporte dans les meilleurs délais et dans la mesure du possible une réponse argumentée aux questions posées.

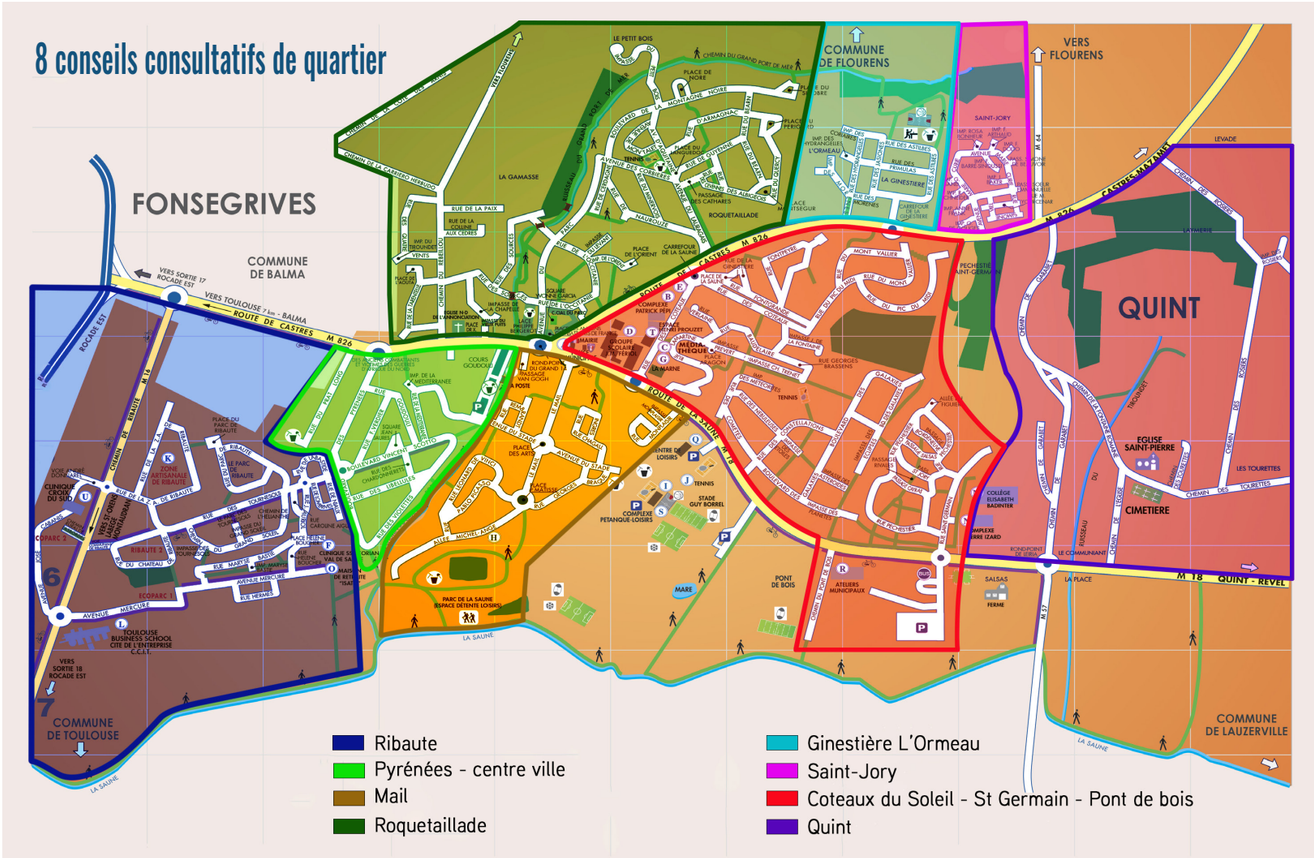

Missions du Conseil consultatif de quartier

Améliorer le quotidien, créer du lien social, les Conseils de quartier sont force de propositions dans un intérêt collectif au service de tous !

C'est un lieu de rencontres, d'échanges et de partages sur tous les sujets en lien avec la vie et les projets de notre commune.

Les Conseils consultatifs de quartier sont consultés sur les projets municipaux en lien avec leurs quartiers. Ce fut le cas notamment au sujet des mobilités dans le cadre du plan de déplacement dans les quartiers du Mail et des Pyrénées, du club des utilisateurs des mobilités, de l'environnement avec l'extinction en nuit profonde dans nos quartiers, de l'aménagement de l'aire de jeux à la Ginestière, de la création de la mini-forêt comestible, etc...

Le Conseil consultatif de quartier se saisit de tout sujet intéressant la vie du quartier. Il émet des propositions et peut être à l'initiative d'idées ou propositions novatrices dont l'objectif est d'améliorer la vie dans son quartier. Il participe à l'information des habitantes et habitants sur les projets de la Ville.

Enfin, il facilite l'intégration des nouvelles arrivantes et nouveaux arrivants.

Moyens et communication

La Ville apporte son soutien au fonctionnement des Conseils de quartier : le soutien des services municipaux, l'octroi des salles pour les réunions, des moyens d'informations et de communication (affichage, publication ponctuelle, relais d'information via le site de la Ville, l'application et la page Facebook). La collectivité propose de leur ouvrir les colonnes du journal municipal pour toute information que les Conseils consultatifs de quartiers souhaitent communiquer.

A leur initiative, ils peuvent créer des groupes en lien avec les réseaux sociaux facilitant ainsi leurs échanges et animations au sein de leur quartier.

Participer à mon Conseil consultatif de quartier

Comment : La participation est basée sur le volontariat. Il vous suffit de vous faire connaître auprès de votre référent de quartier ou auprès de l'élu en charge de la Démocratie Participative. Toute personne majeure et habitante du quartier peut devenir Référent ou Conseiller de quartier.

Pourquoi : Très simplement pour participer à l'amélioration de la vie de votre quartier et porter des idées ou projets d'intérêt collectif auprès des élus et des commissions municipales.

Par exemple, vous souhaitez développer un projet, connaître sa faisabilité technique et financière dans un domaine qui vous tient à coeur, vous pouvez contacter votre référente ou votre référent de quartier. Ces derniers pourront alors le proposer à l'élu en charge et revenir vers le Conseil consultatif de quartier pour en débattre.

Vous désirez plus d'informations, **Alain Cauhaupé**, élu municipal en charge de la Démocratie Participative est à votre disposition.

Contact : alain.cauhaupe@mairie-quint-fonsegrives.fr

Contacter ma référente ou mon référent de quartier ?

» Référent du Conseil consultatif du Mail :
Pierre Mellier
ccq-mail@mairie-quint-fonsegrives.fr

» Référente du Conseil consultatif de Ribaute :
Sandrine Wacrenier
ccq-ribaute@mairie-quint-fonsegrives.fr

» Référente du Conseil consultatif Centre Pyrénées :
Julie Myc Rachédi
ccq-centre-pyrenees@mairie-quint-fonsegrives.fr

» Référent du Conseil consultatif de Roquetaillade :
Alexandre Martel
ccq-roquetaillade@mairie-quint-fonsegrives.fr

» Référent du Conseil consultatif de Saint-Jory :
Nicolas Bonrepaux
ccq-saint-jory@mairie-quint-fonsegrives.fr

» Référente du Conseil consultatif des Côteaux – Côté St Germain – Pont de Bois : Monique Valette
ccq-coteaux@mairie-quint-fonsegrives.fr

» Référente du Conseil consultatif de la Ginestière :
Angèle Gauvin
ccq-ginestiere@mairie-quint-fonsegrives.fr

» Référent du Conseil consultatif de Quint :
Gérard Avisou
ccq-quint@mairie-quint-fonsegrives.fr